

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XI

MAI 1905

No 5

MGR MARQUIS. FONDATEUR DE L'INSTITUT
DES SOEURS DE L'ASSOMPTION

(Suite et fin)

“ MÉMOIRE ” DE MGR MARQUIS

LA VÉRITÉ EST LA BASE DE L'HISTOIRE.
Paroles de S. S. Léon XIII. 1886.

Le 20 octobre 1845, j'arrivai à St-Grégoire comme vicaire, à l'âge de 24 ans; Messire Jean Harper était le curé de cette paroisse.

Il y avait alors dans cette paroisse 2,500 communiants. Il fallait aller aux malades jusqu'à une distance de cinq lieues et demie. Je relevais alors d'une longue maladie, causée par un excès de travail. M. Harper, doué d'une très forte constitution et d'un cœur d'or, avait pour moi les plus grands ménagements.

Je crois lui avoir témoigné une profonde reconnaissance par le dévouement sans borne que je lui ai prodigué dans les circonstances difficiles qu'il a eu à traverser, et dans le ministère pénible qui pesait sur ses épaules. Nous étions faits l'un pour l'autre, et nous avons été l'un pour l'autre.

Peu de temps après mon arrivée à St-Grégoire, il nous arriva plusieurs fois de parler de l'avantage qu'il y aurait pour la paroisse et les paroisses voisines d'avoir un couvent tenu par les Sœurs de la Congrégation

de Notre-Dame de Montréal. Cette question venait souvent sur le tapis.

A cette époque, le pays subissait une crise importante au sujet des écoles. On venait de passer une loi qui rendait obligatoire la contribution pour le soutien des écoles paroissiales. Il s'en était suivi des troubles considérables en différentes parties du pays, à St-Grégoire entre autres.

M. le docteur Bourgeois était le secrétaire-trésorier des commissaires d'écoles de la paroisse de St-Grégoire. Fatigué de cette lutte qui lui était préjudiciable dans sa profession de médecin, il résigna sa charge, et, sur l'avis de M. le curé Harper, je fus choisi pour le remplacer. Plein d'ardeur pour la cause de l'éducation, trop jeune pour prévoir les difficultés, je pris la charge de secrétaire-trésorier des commissaires d'écoles de la paroisse de St-Grégoire.

Je ne tardai pas à méditer le projet d'avoir un couvent à St-Grégoire ; de la méditation à l'action le délai ne fut pas long.

Il y avait à côté de l'église de St-Grégoire une vaste maison en pierres à deux étages, bâtie, au commencement du siècle, par M. Desforges, le premier curé résidant de St-Grégoire. Cette bâtisse a été faite en 1801-1802. Pour cette époque, c'était un château. Le terrain comprenait une superficie de cinq arpents. La propriété appartenait à M. Damase St-Arnaud. Tout était en ruines.

Muni d'une procuration des commissaires d'écoles de St-Grégoire, je fis pour eux l'acquisition de la propriété, pour la somme de \$500.00 ; c'était pour rien, mais il fallut réparer et compléter. Je payai le prix d'acquisition au comptant, les lods et ventes, le droit d'amortissement, le contrat, l'enregistrement du titre

et toutes les autres dépenses incidentes. Je fis faire des réparations considérables à la vieille maison et aux dépendances et je fis construire deux ailes qui furent achevées avec le temps. Le tout avait coûté la somme de \$2,050.00.

Pour solder les comptes, j'avais obtenu du gouvernement la somme de \$1,000.00. J'étais grand ami du docteur Meilleur, alors surintendant de l'Instruction Publique, auquel j'avais rendu des services appréciables, et c'est par son entremise que j'avais obtenu cette faveur. Il y avait chez M. Harper une vieille cousine à lui, riche et amie des bonnes œuvres ; elle m'avait donné \$400.00. J'avais fait sur mes honoraires quelques épargnes de \$300.00, je n'hésitai pas à les dépenser pour cette œuvre. La paroisse de St-Grégoire avait souscrit une somme de \$130.00 ; en outre quelques particuliers avaient fait des dons généreux, mais en très petit nombre. Sur la part afférente aux deux écoles du village de St-Grégoire, les commissaires après avoir payé le salaire des instituteurs et institutrices, avaient mis la balance en caisse, au profit de l'œuvre, soit \$215.00.

J'avais acheté au moulin des chenaux, à Trois-Rivières, un lot de 4000 morceaux de bois qui m'avaient coûté \$160.00. J'en ai revendu pour \$100.00, puis il m'en est resté pour faire les réparations et constructions et un surplus valant \$75.00. Les habitants de St-Grégoire favorables à l'entreprise m'avaient donné en journées de corvée pour une valeur de \$200.00. La bâtisse avait donc coûté \$2,050.00, et en corvées environ \$200.00.

Le travail de fondation du couvent de St-Grégoire avait commencé en 1849 par l'achat de la propriété, et

s'était terminé, ou à peu près, en 1852. Je parle du terrain et de la bâtisse. (1)

Pendant les travaux de construction, j'ai fait trois voyages à Montréal pour engager les Sœurs de la Congrégation à prendre la direction de notre couvent. M. Harper y est allé une fois, et la seule réponse que nous avons pu obtenir est celle-ci : " Laissez pousser le bois." Ma réponse a été celle-ci : " Le bois a fini de pousser ; si vous ne voulez pas venir, nous allons taire des religieuses avec de l'étoffe du pays. "

Découragés de notre entreprise auprès des Sœurs de la Congrégation, nous nous adressâmes à Mgr Signay,

(1) Pour cette partie matérielle de la fondation, il est évident que M. Marquis a tout fait, M. Harper rien. Quand Mgr Cooke dit dans son mandement de 1856, déjà cité : " Comme messire Jean Harper.....et les marguilliers.....au nom de la fabrique.....ont fait préparer une vaste et belle maison....., " il faut entendre que tout avait été préparé d'avance par M. Marquis. De fait, M. Harper ni la fabrique n'eurent rien à y voir jusqu'au 29 novembre 1852, jour où M. l'abbé Marquis, au nom des commissaires d'écoles, donna le terrain " de un arpent.....de front sur environ cinq arpents.....de profondeur....avec ensemble une maison en pierres, à deux étages, ayant deux ailes en bois, à un seul étage, de vingt-cinq pieds sur trente chacune, et avec toutes les autres dépendances dessus érigées." Ce contrat d'échange entre la Fabrique de St-Grégoire et la Commission des Ecoles est signé par sieur Moyse Bourgeois, marguillier en charge, et par M. Calixte Marquis, secrétaire-trésorier des commissaires. La Fabrique n'avait pas eu un centin à payer pour l'achat ou les réparations de la maison Desforges, qui devait devenir le couvent. Le 31 décembre 1850, M. Marquis avait, en la même qualité, échangé un autre terrain avec la Fabrique dans l'intérêt de la commission scolaire. Etudes des notaires J. Jutras et L. L. Rivard.

archevêque de Québec, le priant d'intercéder pour nous auprès des Sœurs de la Congrégation. L'entreprise avait été faite avec l'approbation de Sa Grandeur. Sa tentative, comme la nôtre, échoua.

Grand était le désappointement. Que faire ?

Un soir, nous étions à jongler sur cette affaire, M. Harper et moi. Dans un moment de zèle, je lui dis, très sérieusement : " Puisque nous ne pouvons pas avoir de religieuses toutes faites, il faut en faire. "

M. Harper me répondit par un immense éclat de rire : " Faire des religieuses ! mais y pensez-vous ? " " Certainement, j'y pense. " — " C'est une chose impossible, chassez-vous cela de l'idée. "

Les glaçons me tombaient sur la tête, drus comme mouches ; il me fallait bien rengainer.

Plusieurs mois s'écoulèrent ainsi dans la glace. Je me trouvais bien embêté avec cette affaire. Tant de peines perdues ! Les gouailleurs ne manquaient pas ; j'étais très fatigué, même épuisé. J'avais souvent rappelé à M. Harper le projet de fondation d'un nouvel ordre religieux. Inutile d'y penser.

Enfin le 27 septembre 1852, j'eus une longue conférence avec M. Harper sur ce sujet. Il y avait sept ans que j'étais vicaire à St-Grégoire (à cette époque les vicariats duraient 3 ans au plus). J'avais déjà refusé plusieurs cures, espérant toujours que le projet d'un couvent à Saint-Grégoire réussirait un jour ou l'autre.

M. Harper me répondit comme de coutume : " C'est une chose impossible. " — " Eh bien, lui dis-je, si c'est impossible, n'y pensons plus. Il y a assez longtemps que je suis vicaire, il faut que je pense à moi. Mgr va

vous donner un autre vicaire, et je vais courir ma chance.” (1)

M. Harper répliqua par ces paroles que j'ai toujours bien retenues : “ Fonder une communauté religieuse ! mais c'est impossible, nous allons faire rire de nous. ”

Je lui répliquai : “ Faire rire de vous, c'est bien de valeur, à votre âge. Pour moi, quand bien même je ferais rire de moi, je suis jeune, j'aurai le temps de poser des pièces. ”

M. Harper me répliqua : “ Je n'ai ni le temps ni les aptitudes requises pour faire une œuvre semblable. Si vous voulez fonder une communauté, fondez-la ; moi je ne puis m'en mêler ; arrangez-vous comme vous pourrez. ”

“ Bien, lui dis-je, je vais essayer et je prends tout sur mes charges, et, si je manque mon coup, j'en porterai toute la responsabilité. ”

Je partis, le même soir, pour aller voir Mgr l'archevêque de Québec, alors Mgr Turgeon. Je lui contai tout. Il me donna des lettres de curé de St-Célestin, tout en continuant d'être vicaire résidant à St-Grégoire.

(1) Je ne dirai rien ici des droits, des devoirs et des fonctions d'un vicaire, question traitée par M. Prince, cela ne servirait de rien. M. Marquis connaissait et les uns et les autres ; sur cet article il s'entendait à merveille avec son digne curé. La preuve, c'est qu'il resta vicaire à St-Grégoire durant neuf ans. Nommé curé de St-Célestin en septembre 1852, il continua de résider à St-Grégoire et ne se rendit qu'en 1854 à St-Célestin. M. Prince dit que M. Marquis fut nommé curé en 1853, c'est une erreur. Le même jour où il donnait des lettres de curé à M. Marquis, Mgr Turgeon écrivait à M. Harper pour l'en avertir et il ajoutait : “ M. Marquis continuera de vous aider à St-Grégoire, en qualité de vicaire, titre qu'il paraît apprécier beaucoup. ”

re, et me permit de m'occuper de la fondation d'une communauté de *marquises* (textuel) ; il riait de moi ! (1)

Je revins à St-Grégoire, et j'organisai tout de suite une école modèle de filles dans le couvent projeté.

J'ai fait venir de Paris une caisse de livres, cartes, etc.—Je donnai de temps en temps des conférences sur la vie religieuse ; plusieurs d'entre les élèves pensaient à faire partie de la nouvelle communauté.

Dans le courant de l'année, le choix fut fait des sujets qui devaient fonder la maison. Naturellement je ne pouvais faire le choix sans la participation de M. Harper, qui à son âge unissait une grande expérience et un esprit supérieur. Il fut décidé que les demoiselles Léocadie Bourgeois, Julie Héon, Mathilde Leduc et Hedwidge Buisson seraient les quatre premiers sujets et les fondatrices de la Congrégation. La troisième était la pénitente de M. Harper, et les trois autres étaient mes pénitentes. (2)

Le 8 septembre 1853, les demoiselles Bourgeois et Leduc entrèrent dans la nouvelle communauté, Delle Buisson entra le lendemain, et Delle Héon n'entra qu'après le jour de l'an pour des raisons d'affaires de famille.

(1) Ce n'était certes pas un vilain nom que celui de *marquises*, et il faut avouer que si l'on devait s'occuper du nom, quand il s'agit du fondateur d'une communauté, le nom de l'abbé Marquis faisait meilleur effet que celui de M. Harper. Décidément je ne pourrai jamais être fondateur : Les religieuses ne voudraient pas s'appeler.....comme moi !

(2) Cela ne s'accorde pas beaucoup avec les idées de M. Prince sur les rôles respectifs du curé et du vicaire ; non plus qu'avec le *Mémorial de l'Éducation* qui dit : " quatre demoiselles se réunirent sous sa direction (M. Harper). " Alors, si le reste du passage cité par M. Prince ne vaut pas mieux, il ne vaut rien. Je préfère le mandement de Mgr Cooke qui dit que les fondatrices ont été formées à la vie religieuse par M. Marquis.

Elles prirent pour costume provisoire une robe de coton gris de 10 sous la verge, avec collerette et coiffure blanche. Elles portèrent ce costume durant deux ans. Je remplissais les fonctions de directeur de la Communauté et de Préfet des Etudes. Je prenais une part active dans l'enseignement. L'école était sur un bon pied. La petite communauté allait assez bien ; mais elle avait énormément à lutter contre les préjugés au dedans et au dehors. M. Harper ne pouvait se convaincre que l'entreprise réussirait, il voyait tout en noir ; plus d'une fois il voulut tout dissoudre et retourner à l'ancien système laïque. Beaucoup étaient de son opinion. J'étais tellement ahuri de toutes ces difficultés que me causait la non-confiance de M. Harper, que je pris moi-même la résolution de tout abandonner.

Sur ces entrefaites, arriva à St-Grégoire M. Bernard O'Reilly, mon compagnon de collège et l'ami de M. Harper. Ce qui se passa entre eux deux, je l'ignore un peu ; mais ce que je sais, c'est que M. Harper changea en peu de temps : il me laissa continuer l'œuvre et parut voir le projet d'un meilleur œil

Je m'occupai activement de procurer un règlement pour les Sœurs. Je leur procurai aussi un cérémonial formé de tout ce que j'avais trouvé de plus beau dans toutes les communautés que j'avais visitées, avec une addition de mon cru. Ce cérémonial est sans contredit un chef d'œuvre dans son genre, il fait l'admiration des spectateurs dans les grandes cérémonies publiques.

Il fut décidé qu'en 1855, la robe de coton gris serait remplacée par le costume religieux. J'en avais également choisi le modèle dans différentes communautés. L'expérience y a apporté quelques modifications.

Le jour de l'Assomption 1855, on fit avec une grande solennité, dans l'église de St-Grégoire, l'entrée des quatre sœurs comme postulantes, et leur prise d'habit (robe noire et voile blanc) comme novices.

Le jour de la même fête, en 1856, eut lieu l'institution canonique de la Congrégation par un mandement de Mgr Cooke, premier évêque des Trois Rivières, et les quatre Sœurs prononcèrent leurs premiers vœux, qui étaient pour cinq ans. La solennité fut grandiose, et elle produisit un effet considérable et sur le clergé et sur le peuple.

Quand il fut question de la rédaction du mandement, il survint une question à décider : il s'agissait de nommer le fondateur. Nommer M. Harper, c'était blesser la vérité ; me nommer, c'était manquer envers M. Harper. Je suggérai un remède facile : c'était de ne nommer personne ; cela fut accepté avec une satisfaction universelle.

La communauté progressait, mais pas au goût de M. Harper ; il voyait toujours de grandes difficultés, qui paraissaient insurmontables.

M. le curé de Nicolet voulait faire venir des Sœurs de France pour établir un couvent à Nicolet. M. Harper lui offrit les siennes. Les citoyens de Nicolet, le docteur Rousseau en tête, vinrent à St-Grégoire, un dimanche après-midi, pour conférer du projet avec M. Harper. Les habitants de St-Grégoire eurent vent de l'affaire et reçurent très mal les citoyens de Nicolet, qui voulaient leur enlever *notre couvent*.

A ce spectacle, M. Harper renonça au projet, plusieurs fois formulé par lui, de dissoudre la Communauté.

Cinq années s'étaient écoulées : il était temps de fermer boutique ou de prononcer les derniers vœux. M. Harper, voyant l'opinion publique se tourner du côté des Sœurs, et voyant aussi les progrès incontestables qu'avait faits la communauté, se décida . . . à donner toute liberté d'action. Il était beaucoup encouragé par les compliments très flatteurs que faisaient les prêtres étrangers qui assistaient aux cérémonies de vêtue, chaque année.

Vint la célèbre cérémonie de l'émission des derniers vœux, cinq ans après les premiers, selon les constitutions. Ce fut un véritable succès. Au dîner, les félicitations pleuvaient sur la table. M. Harper répondait avec sa jovialité si aimable : " Ce n'est pas ma faute, c'est la faute de cet homme-là, " en me pointant avec sa fourchette. (1) L'œuvre était consommée et bien consommée.

En 1854, j'avais quitté St-Grégoire pour aller résider à St-Célestin ; mais deux fois par semaine, je descendais à St-Grégoire, pour donner des conférences aux Sœurs, et pour surveiller les études. Cette dernière besogne était relativement facile ; car j'avais à diriger des Sœurs très capables, remplies de bonne volonté, très estimées de leurs élèves et de la paroisse.

Après ces deux années, il me fallut abandonner à peu près toute la besogne. J'avais entrepris une énorme tâche de colonisation : à une certaine époque, j'avais huit missions à desservir. Je ne pouvais suffire à tout. M. Harper se procura l'assistance de MM. de Lottinville et Guilmet successivement ; puis au bout de quelques années, il crut devoir se passer de leurs services. C'était une économie importante ; les Sœurs étaient assez avancées pour se conduire elles-mêmes ; on leur donnait chaque année d'excellentes retraites ; et M. Harper lui-même faisait l'œuvre d'un chapelain.

(1) Je trouve dans un autre manuscrit de Mgr Marquis le passage suivant : " M. Harper n'a jamais manqué de dire à qui voulait l'entendre, que je lui avait imposé cette nouvelle fondation Il n'a fait ni le travail, ni les dépenses de cette fondation Après la fondation, M. Harper a pris confiance et protégé l'œuvre, et il l'a fait d'une manière digne de son noble cœur. Toutefois il n'a pas pu le faire pécuniairement d'une manière bien notable, parce que les pauvres, ses amis de prédilection, absorbaient tous ses revenus. "

Les années s'accumulaient sur la tête du vénérable curé. La desserte de la paroisse réclamait à peu près tout son temps. Il songea à demander de l'aide pour la desserte du convent.

Dans l'hiver de 1869, il envoya son vicaire, M. Beaulieu, pour me faire des ouvertures : savoir si je consentirais à retourner à St-Grégoire, pour y de nouveau avec lui et prendre soin de la communauté. (1)

Le projet ne me répugnait pas en lui-même ; mais il y avait des difficultés à surmonter, bien des affaires à régler. Je répondis que je pourrais considérer le projet. L'été suivant, M. Harper laissait ce monde subitement et tous les projets étaient à l'eau. Mais la communauté était assise sur des bases solides au point de vue moral et temporel.

De tout ce qui est exprimé ci-dessus, il appert clairement :

1° Que M. Harper était, dès le principe, opposé à la fondation de la Congrégation des Sœurs de l'Assomption, parce qu'il croyait la chose impossible.

2° Que je lui ai imposé, malgré lui, cette fondation.

3° Que M. Harper, poussé au pied du mur, a consenti à me laisser tenter l'entreprise.

4° Que M. Harper, avec son génie supérieur et sa grande expérience, voyait les obstacles quasi insurmontables qu'on allait rencontrer ; tandis que, moi, avec la fougue et la courte vue de ma jeunesse, je ne prévoyais rien de semblable. Il me semblait que tout allait marcher comme sur des roulettes.

5° Que la Providence a bien voulu profiter de ma vue courte pour me lancer dans une entreprise gigantesque, à peu près ridicule dans les circonstances où

(1) M. Harper ne pouvait donner à son ancien vicaire une plus grande preuve d'estime et d'amitié. Et ce fait les honore également tous les deux.

nous nous trouvions. Et Elle a prouvé, une fois de plus, que l'homme n'est rien, que tout vient d'en haut. Un pareil succès avec de tels éléments, c'est un prodige.

Il se présente une question : Comment ai-je pu me décider à tenter une semblable entreprise ? Le voilà en deux mots ce secret, je le recommande.

En récitant mon bréviaire, je voyais souvent ces paroles : *‘ Revela Domino viam tuam ; spera in eo ; et ipse faciet. ’* (Psaume 56)

Dans le temps où je méditais profondément le projet de fonder une Communauté à St-Grégoire, je fus vivement frappé de ces paroles ; et je me disais : si ces paroles sont bonnes pour les autres, pourquoi seraient-elles non-bonnes pour nous ?

C'est justement ce qu'il me faut. “ Je vais révéler mes projets au Seigneur ; je vais mettre mon espérance en lui et c'est lui-même qui va accomplir mon projet.”

Et factum est ita.

La Congrégation existe ; elle est dans de bonnes conditions, elle prospère sous tous les rapports.

Gloire à Dieu !

D'après tout ce qui précède, il est facile de répondre à une question que l'on a soulevée depuis peu d'années, savoir : “ qui a fondé la Congrégation de l'Assomption de la Sainte-Vierge ? ”

Je réponds avec conviction : c'est moi.

.....
Le mémoire de Mgr Marquis contient ensuite quelques pièces justificatives, comme le mandement de Mgr Cooke, la lettre de M. Harper, la supplique des Sœurs au Saint-Père.

Mgr Marquis continua jusqu'à la fin de sa vie de s'intéresser à la communauté dont il était le père.

D'un autre côté, il est facile de prouver que les Sœurs de l'Assomption l'ont considéré jusqu'à nos

jours comme le fondateur de leur Institut. Le vénérable prélat ne conservait pas toutes leurs lettres, mais il en reste un grand nombre et je mentionnerai celles de 1866, 67, 68, 69, 70, dans lesquelles on trouve “ le vénéré, le zélé fondateur, ” “ le but que vous vous êtes proposé dans la fondation de notre maison. ” En 1871, c’est “ le meilleur des pères ” ; “ les désirs ardents sont que vous soyez bientôt le père et le directeur de la communauté dont vous êtes le digne et zélé fondateur. ” Les lettres de 1872, 73, 79, 80 ne sont pas moins éloquentes ; “ Les Sœurs de l’Assomption conservent à votre égard le doux titre de vos filles spirituelles. ” “ Le tribut qu’elle vous doit et vous devra toujours à titre de père et de fondateur de cette congrégation. ” “ Le portrait de notre vénéré fondateur occupera maintenant sa place parmi ceux dont le souvenir nous est cher. ” En 1881 : “ Notre vénéré fondateur. C’est à ce titre surtout que notre communauté entière vous offre l’hommage respectueux, etc. ” En 1882 et 1887, je retrouve encore “ le vénéré fondateur. ”

Mais en 1888, il semble qu’il y ait eu une éclipse partielle, au moins dans les almanachs, puisque M. Prince nous renvoie, pour cette année-là, au *Directory de Sadlier* et demande à Mgr Suzor de vouloir bien lui dire “ à quoi ont abouti les protestations de certain personnage intéressé contre l’insertion du nom de M. Harper que les religieuses avaient donné comme fondateur de l’Institut ? ”

Je me permettrai à mon tour de poser quelques questions : Sont-ce les Sœurs qui ont demandé le changement et mis le nom de M. Harper à la place de celui de Mgr Marquis ? N’était-il plus leur fondateur vénéré ? Est-ce “ qu’un certain personnage ” ne serait pas intervenu, dans cette circonstance, pour faire prévaloir ses préférences et manifester ses antipathies ?

Quoiqu'il en soit, la température a changé, non seulement dans les almanachs, mais aussi dans quelques lettres de 1889, 90, 92, où je vois bien que les Sœurs de l'Assomption sont "les très respectueuses filles en N.-S." de Mgr Marquis, mais où celui-ci n'est plus appelé fondateur. En 1893, le soleil de la renaissance réchauffe de nouveau les cœurs. "La reconnaissance la plus entière et la plus vive est toujours au cœur de celles qui vous doivent l'inestimable avantage de couler leurs jours à l'ombre du sanctuaire." (1)

Mgr Marquis a écrit en note : "le titre de vénéré fondateur est éliminé, cette fois, mais il est remplacé par une périphrase équivalente, mais moins ronflante. Vive la science !"

Enfin, en 1895 et 1896, le prélat est encore appelé fondateur : "Avec les années s'accroît sans cesse la reconnaissance de notre famille religieuse envers notre vénéré Fondateur et Père."

Mgr Suzor a cité une supplique présentée au Saint-Père et signée par la Sœur St-Joseph, Supérieure-Générale (l'une des fondatrices), Sœur St-Grégoire, Assistante, Sœur Ste-Marie, sous-assistante, (autre fondatrice), Sœur Ste-Philomène, Dépositaire, et Sœur Ste-Elisabeth, secrétaire. Ces quatre religieuses écrivent au nom de toute la Communauté et elles disent qu'elle a été "fondée en 1853 par M. l'abbé Marquis." S'il faut en croire M. Prince, cette supplique ne prouve pas grand'chose, car, dit-il : "1^o Elle n'a pas été faite sous l'inspiration de la communauté."—Réponse : Où en est la preuve, et, après tout, qu'est-ce que cela peut bien nous faire que cette lettre ait été rédigée par

(1) Cette année-là, Mgr Marquis avait rendu aux Sœurs de l'Assomption des services signalés, et il avait travaillé avec succès, au Canada et à Rome, pour les faire triompher dans une cause très importante et qui intéressait tout l'Institut.

celui-ci ou par celui-là ? a-t-on signé à l'aveugle et sans avoir lu ? Mais non, puisque, continue M. Prince : “ 2° Elle n'a été signée qu'après de vives protestations et parce que M. Marquis n'était pas mis comme unique fondateur. ” Et la preuve de tout cela ?

Mais admettons qu'il y a eu discussion, plaidoyers, vote même : le résultat et le jugement n'en seront que plus importants, et nous sommes en droit de dire : que c'est après sérieux examen et mûre délibération que les Sœurs ont reconnu Mgr Marquis comme fondateur de leur Communauté.

“ 3° Enfin personne ne pensait que ce document dût servir à établir les droits de Mgr Marquis au titre de *principal fondateur*, au détriment des *droits bien fondés de M. Harper.* ”

Cela ne pouvait exempter les bonnes Sœurs de dire la vérité et je crois sincèrement qu'elles l'ont fait.

M. Prince ajoute : “ Je regrette que Monseigneur (Suzor) m'ait obligé à dire ces choses. ”—

Franchement je ne vois pas quelle obligation il y avait à les dire, et je crois que d'autres en ont eu plus de chagrin que le vénérable Mgr Suzor.

Si, à l'époque où la Communauté a été établie, on pouvait se demander qui, de M. Harper curé, ou de M. Marquis vicaire, en était le fondateur ; si alors la présomption était tout naturellement en faveur du curé, aujourd'hui il n'en est plus ainsi et, dans le doute — qui ne peut exister —, la présomption devrait être en faveur de Mgr Marquis. Et pourquoi ? — Parce que l'on connaît maintenant la vie et les œuvres de ces deux excellents prêtres, et qu'il est évident, pour tous ceux qui ont cette connaissance, que l'abbé Marquis avait plus que son vénérable curé, les talents, les aptitudes, le caractère, la taille enfin d'un fondateur.

MGR H. TÂTU

JEAN BOUILLET DE LA CHASSAIGNE

Il était né à Paray (aujourd'hui Paray-le-Monial), comté de Charolles.

Entré dans l'armée en 1672, il servit dans le régiment de Navarre et de Condé, et fut fait capitaine en 1678.

C'est en 1689 qu'il passa au Canada avec un détachement des troupes de la marine.

M. de la Chassaigue commandait à Lachine en 1690.

Dans l'hiver de 1690-91, les Iroquois semèrent la terreur dans les environs de Montréal. M. de la Chassaigue envoyé à leur poursuite à la tête d'un détachement ne put les rejoindre.

En 1709, dans l'expédition de M. de Ramezay contre les Iroquois, M. de la Chassaigue avait un des principaux commandements.

En mai 1710, M. de la Chassaigue remplaçait le baron de Longueuil à la majorité de Montréal.

Six ans plus tard, en 1716, il devenait major de Québec.

En juin 1720, il était promu lieutenant du roi à Montréal.

En décembre 1724, M. de la Porte de Louvigny avait été nommé gouverneur de Trois-Rivières. La mort tragique de ce brave officier dans le naufrage du *Chameau* obligea le roi à faire une nouvelle nomination. Son choix tomba sur M. de la Chassaigue. Il fut nommé en 1726.

Le 20 juillet 1727, M. de la Chassaigue recevait ordre de M. de Beauharnois, gouverneur général de la Nouvelle-France, d'aller enjoinde à M. Burnet, gouverneur de la Nouvelle-York, de faire démolir le fort que les Anglais avaient élevé à l'embouchure de la rivière Oswego contrairement aux stipulations du

traité d'Utrecht. M. de la Chassaigne s'acquitta de sa mission avec célérité et succès. Le 8 août de la même année. M. Burret écrivait à M. de Beauharnois :

“ Vous m'avez fait un grand plaisir en me donnant l'occasion de connaître une personne (M. de la Chassaigne) d'un si grand mérite, et en envoyant avec lui des gentilhommes qui font honneur à leur pays. ”

En 1730, M. de la Chassaigne remplaçait son beau-frère, Charles LeMoyne, premier baron de Longueuil, comme gouverneur de Montréal.

M. de la Chassaigne mourut à Montréal le 31 janvier 1733.

Il avait épousé, à Montréal, le 28 octobre 1699, Marie-Anne, fille de Charles LeMoyne de Longueuil et de Catherine Primot.

Après la mort de son mari, elle se retira au Couvent des Ursulines de Trois-Rivières, où elle mourut.

“ Peu de pensionnaires, dit l'*Histoire des Ursulines de Trois-Rivières*, ont laissé dans cette maison de si aimables souvenirs que cette personne distinguée, affable, spirituelle, polie à l'égard de tout le monde ; elle se montra toujours satisfaite de tout ce que l'on fit pour elle. ”

P. G. R.

ORIGINE DE QUELQUES NOMS CANADIENS

Barthe : Clôture d'arbrisseaux, haie.

Beauregard : Synonyme de Bellevue.

Beausoleil : Endroit bien exposé.

Belair (Bel air) : Bonne façon de se présenter, belle prestance.

Bisson : Buisson.

LISTE DES OFFICIERS DES TROUPES DU DÉTACHEMENT DE LA MARINE
 AVEC LE NOMBRE DES SERGENTS, CAPORAUX, ANSPESSEADES ET
 SOLDATS SUIVANT LA REVUE QUI EN A ÉTÉ FAITE
 LE 1^{er} OCTOBRE 1722

Capitaines	Lieutenants	Enseignes	Enseignes en second	Lieutenants réformés	Sergents	Caporaux	Anspessades	Soldats	Total
St-Martin	Boishebert	Fonville	de Plaine	LaParade	2	3	3	19	27
Blainville	Bragelogne	Ch ^{te} de Ramezay	Pommeray	St-Michel	2	3	3	19	27
Tonty	Contrecœur	Céloron	Moras	Langy	2	3	3	19	27
Sabrevois	Herbin	LaVeranderie	Nieuville	"	2	3	3	21	29
Begon	Noyan	L'Espervanche	Montcours	"	2	3	3	21	29
de Gannes	Villiers	de Gannes	du Sablay	"	2	3	3	19	27
Lignery	Lafresnière	Darnault	Costebelle	"	2	3	3	19	27
Repentigny	LaValterie	Repentigny, fils	Raymond	"	2	3	3	19	27
Lacorac	LaPianté	Desjordy	Lacorne, fils	"	2	3	3	19	27
Montigny	St Michel	Boucherville	Catalogne	"	2	3	3	20	28
St-Vincent	Dufiguier	Rigauville	Duburon	"	2	3	3	19	27
L'Eschaillon	Duplessis	Verchères	Douville	"	2	3	3	21	29
Beaujeu	Lagauchetière	Pachot	Berey	"	2	3	3	21	27
de Vivier	Desnoyelles	de Vivier, fils	Dumont	"	2	3	3	19	27

de Périgny	Thiersan	Belestre	Vieuxbont	"	2	3	3	19	28
de Villedonné	LeCherRigaut	Legardeur	Clignancourt	"	2	3	3	20	27
du Buisson	Cournoyer	de Cabanac	Normanville	"	2	3	3	19	27
Beauvais	Joncaire	Langloiserie	Dugué	"	2	3	3	19	29
Cavagnial	Rigaut	Bailly	Montm'dy	"	2	3	3	21	27
St Pierre	Joannevres	Demeloise	Hertel	"	2	3	3	19	27
Portneuf	Bail'eul	Lachauvignerie	Picard	"	2	3	3	19	27
Senneville	Navennes	Senneville	Richarville	"	2	3	3	19	27
Amariton	Morville	Chartrain	Ferrière	"	2	3	3	19	27
St-Ours	Lanoué	Linctot	Beaulac	"	2	3	3	19	27
Longueuil	LaPerrière	Dassigny	Damour	"	2	3	3	19	27
LaTour	Ramezay, fils	Belleval	Philbert	"	2	3	3	19	27
Budemont	Catalogne	Chastelin	Marin	"	2	3	3	19	27
Jean	Largenterie	Croisil	Lamartinière	"	2	3	3	19	27
Capnes, 23	Lieuts. 28	Enseignes 28	Ens. Sec. 28	Lts Ref. 3	56	84	84	544	768

Fait et certifié véritable à Québec, le 16 octobre, 1722.

(signé) BEGON,

(signé) DAIGREMONT.



LUDGER DUVERNAY
FONDATEUR DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE

REPONSES

La sépulture de Montcalm. (IX, IX, 968) — La tradition qui veut que Montcalm ait été enterré dans un trou creusé par une bombe, est-elle bien fondée ? Nous en doutons plus que jamais après l'étude des pièces et documents que nous avons consultés. Ces pièces et documents, nous les devons à l'obligeance de M. Pierre-Georges Roy, à la mine inépuisable qu'est la Saberdache de M. J. Viger et aux recherches que nous avons faites. Nous allons essayer de fondre le tout et de faire voir que Montcalm pourrait bien, comme un simple mortel, avoir été enterré dans une fosse creusée de mains d'homme.

Et d'abord, d'où nous vient cette tradition, ou, si l'on aime mieux, cette légende ? Nous ne pensons pas qu'elle ait pris naissance au pays ; du moins, les écrits du temps tels que lettres, journaux, acte de sépulture de Montcalm, n'en disent rien : elle nous vient donc d'Europe.

En janvier 1763, le *Mercur de France* publiait un *Eloge historique du Marquis de Montcalm* ; vers la fin de l'article, on lit ce qui suit : “ Il (Montcalm) mourut en héros le lendemain, 14 septembre, à cinq heures du matin et fut enterré sans faste dans un trou de bombe, sépulture digne d'un homme qui avait résolu de défendre le Canada et de s'ensevelir sous ses ruines.”

Voilà, croyons-nous, la première mention de la bombe et elle est bien affirmative. Mais quel est l'auteur de cet *Eloge* ? Probablement un officier, compagnon de Montcalm, peut-être même M. de Bougainville qui, pourtant, n'aurait pu parler de ce fait que par ouï dire puisqu'il n'était présent ni à la mort, ni à la sépulture de son général. Mais si M. de Bougainville ne lança pas lui-même l'histoire de la bombe, du moins

il ne contribua pas peu à la propager.

En effet, le 24 mars 1761, il écrivait à Pitt la lettre suivante : (1)

“ Monsieur,

“ Les honneurs qui ont été payés, sous votre ministère à M. Wolfe, m'assurent que vous ne désapprouverez pas que les troupes françaises, dans leur reconnaissance, fassent leurs efforts pour perpétuer la mémoire du marquis de Montcalm. Le corps de ce général, que votre nation même a regretté est enterré à Québec. J'ai l'honneur de vous envoyer une épitaphe faite par l'Académie des Inscriptions ; j'ose M., vous demander la faveur de l'examiner, et, si vous n'y avez point d'objection vous voudrez bien m'obtenir la permission de l'envoyer à Québec, gravée sur un marbre qui sera placé sur la tombe du marquis de Montcalm. J'ose me flatter que vous voudrez bien m'en informer, et m'envoyer en même temps un passe-port, afin que le marbre avec l'épitaphe puisse être reçu sur un vaisseau anglais, et placé, par les soins de M. Murray, dans l'Église des Ursulines.”

Le 10 avril suivant, Pitt répondit :

“ Monsieur,

“ C'est avec la plus grande satisfaction que je vous envoie le consentement du roi sur un sujet aussi intéressant que l'épitaphe du marquis de Montcalm composée par l'Académie des Sciences et qui selon vos désirs doit être envoyée à Québec gravée sur un marbre et placée sur la tombe de cet illustre guerrier. Elle est parfaitement belle ; et le désir des troupes françaises qui ont servi en Canada, de payer un semblable tribut à la mémoire de leur général qu'ils ont vu expirer à leur tête, d'une manière si glorieuse et pour eux

(1) Cf. *Courrier de Québec*, vol. II, p. 110.

et pour lui, est vraiment et honorable et digne de louanges.

“ J’aurai le plaisir, M., de vous faciliter de toute manière dans ces louables intentions, et dès que j’aurai reçu avis des mesures que vous aurez prises pour faire embarquer le marbre, je ne manquerai pas de vous envoyer le passeport que vous désirez, et des directions au gouverneur de Québec pour le recevoir...”

On ne sait pour quelle raison, mais le projet de Bougainville n’eut pas de suite et ce ne fut qu’en 1859, qu’on pût voir aux Ursulines de Québec, gravée sur un marbre, cette inscription composée depuis près de cent ans. (1)

Nous n’en donnons ici que la dernière partie qui seule a rapport au sujet qui nous occupe :

Mortales optimi Ducis exuvias in excavata humo
Quam globus bellicus decidens desiliens que defoderat
Galli lugentes deposuerunt

Et-generosæ hostium fidei commendârunt.

“ Les Français en pleurant déposèrent dans la fosse, qu’une bombe en éclatant avait creusée, les restes de leur brave capitaine, et les confièrent à la loyauté d’un ennemi généreux. ” (2)

Cette épitaphe, ainsi que les lettres de Bougainville et de Pitt furent publiées, en juillet 1761, dans le *Mercur de France* et autres journaux d’Europe.

Ce fut probablement après ce *tour d’Europe* que la légende nous est arrivée, au Canada, avec des airs de véracité que le temps n’a pu faire disparaître.

(1) M. Doughty, dans son ouvrage *The Siege of Québec and the battle of the Plains of Abraham*, vol. I, p. 248, a publié un fac-similé de ce monument.

(2) On trouvera une belle traduction de cette épitaphe dans l’ouvrage de Dussieux : *Le Canada sous la domination française*, p. 466.

Vingt ans plus tard, comme si l'inscription et l'*Eloge historique* n'eussent pas été suffisants pour accréditer l'erreur, la peinture et la gravure vinrent leur prêter secours.

On lit dans les *Mémoires de Pouchot* publiés à Yverdon en 1781 (1) " Ce fut d'après les vœux et à la sollicitation de M. de Bougainville que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres fit, en 1761, son *Épithaphe*. Quelques uns de ces mêmes officiers viennent de fournir le sujet d'une *Estampe* dessinée par le jeune Watteau et gravée par le Sr. Chambers, anglais, en l'honneur de M. de Montcalm. "

Puis, suit la description de cette gravure que tout le monde connaît, description que l'éditeur des *Mémoires* a empruntée presque mot à mot à l'inscription ou légende qui accompagne la gravure. Nous donnons ici cette légende telle que nous la trouvons sur une de ces estampes gravée, non par Chambers celle-là, mais par Martini.

MORT DU GÉNÉRAL DE MONTCALME (sic)

.....
" Il est étendu sur un lit de camp, près de sa tente, soutenu par M. de *Montreull*, Maréchal de camp, dépositaire de ses dernières volontés, et par M. de *Bougainville*, dont la plume et l'épée honorent la Nation et qui tous deux le fixent avec attendrissement. C'est dans ce moment où se sentant prêt à expirer, que par un héroïsme inouï, ou en nouveau *Cursius*, (il) prie ses officiers de ses amis de lui donner pour tombeau le trou d'une bombe qui se trouve près de lui, sépulture en effet digne d'un brave capitaine qui avait résolu de défendre le *Canada* ou de périr sous ses ruines. Des sauvages sont occupés à retirer du trou les restes de la

(1) Vol. II. pp. 146-47, note.

bombe qui, par son explosion d'un précipice, en a fait un dépôt respectable même à l'ennemi. Un groupe d'officiers et de soldats assemblés près de lui expriment la douleur la plus caractérisée. Sur le second plan on reconnaît les officiers généraux Senezergue et Fontbonne qui commandaient les deux ailes de son armée tués dans l'action et apportés sur un brancart dans la tente du Quartier-Général où l'on voit déjà plusieurs officiers blessés. . . . ”

Cette inscription ne pêche pas par excès de clarté et il serait inutile de faire remarquer qu'il y a plus de poésie que d'histoire dans cette gravure.

Sans parler de l'arbre aux allures tropicales à l'ombre duquel Montcalm est censé mourir, et qui pour la couleur locale du moins, aurait été mieux placé aux Antilles que sur les bords du St-Laurent, on peut affirmer sans crainte, que bien peu de détails, y compris celui de la bombe, sont exacts. Le fond même est de pure imagination, puisqu'il est certain que Montcalm n'est pas mort sur le champ de bataille. La présence de Bougainville, auprès de son général mourant, est une licence non moins poétique, sans doute, mais tout aussi forte : on sait en effet, que M. de Bougainville qui venait au secours de Montcalm, ayant appris la défaite de l'armée française, se replia sur l'Ancienne-Lorette où il attendit de nouveaux ordres. (1)

Au reste, pourquoi chicaner ? Ce n'est pas une œuvre historique que l'on a proposée au jeune Watteau, mais une œuvre d'imagination : quelque chose de beau, de grand, de poétique, qui rappelât en même temps et la grandeur d'âme du général et l'affectueux souvenir de ses officiers.

Voilà, d'après nous, les documents sur lesquels s'appuient ceux qui pensent que Montcalm repose dans

(1) Cf. *Journal de Lévis*, Coll. Lévis, p. 210.

un trou creusé par une bombe. Voyons maintenant la contre partie.

Tout le monde sait que M. de Montcalm a été inhumé dans l'église des Ursulines ; ce serait là qu'une bombe, en éclatant, aurait creusé sa fosse.

Nous l'avons dit plus haut, les pièces écrites au Canada à cette époque n'en parlent pas.

Dans les *Ursulines de Québec* (tome III, p. 8) on lit ce qui suit : " Un des projectiles ayant fait une large ouverture dans le plancher, on en profita pour creuser la fosse du général ; de là sans doute l'opinion généralement reçue que " M. de Montcalm a été enterré dans un trou de bombe," tradition conservée dans l'Inscription composée en 1763 (sic) par l'Académie Française. " (sic)

D'après cela, la bombe, si le projectile dont on parle en est une, ne semble pas avoir joué le rôle qu'on lui attribue généralement ; elle s'est contentée d'ouvrir un passage qui permet d'aller, avec plus de facilité, creuser la fosse du général, et c'est déjà beaucoup.

Mais cet extrait que nous venons de citer n'est-il qu'une explication de la tradition ; a-t-il été tiré des *Annales de la Communauté* ? M. Maguire, aumônier des Ursulines, écrivait en 1840 que les *Annales* ne font pas mention du trou de bombe et il semble ignorer l'histoire du trou dans le plancher.

Si les *Annales des Ursulines* ne parlent pas de ce fait, il ne reste donc que la tradition. Mais est-elle bien sûre cette tradition ? M. Viger voulut en avoir le cœur net. Pensant avec raison que personne plus que les Dames Ursulines, n'était en état de donner des renseignements plus certains à ce sujet, il écrivit en 1840, à M. Maguire, alors aumônier de la Communauté, et le pria de lui dire si la tradition chez les Religieuses ou les papiers du monastère pouvaient fournir la confirmation du fait.

Voici la réponse que fit M. Magnire le 13 juillet 1840 ; nous la donnons en entier, malgré sa longueur, à cause de son importance :

....“ L'idée d'un trou de bombe qui reçut la partie mortelle d'un héros distingué, est pleine de poésie et mon imagination a souvent été bercée de la pensée que l'immortel Montcalm avait obtenu ce rare bonheur. Mais un certain instinct m'ayant porté, il y a quelques années, à chercher les preuves de ce fait, j'eus la douleur de voir disparaître ce qui me paraît aujourd'hui une douce illusion, et, malgré mes efforts, depuis, pour rétablir ma première croyance, je n'ai pu y réussir.

“ Les arguments qui ont ébranlé ma foi sont :

“1°—Que les Annales de la Maison ne font nulle mention du trou de bombe : on y lit seulement ces paroles *Il (le général Montcalm) a été enterré dans notre église à la lueur des flambeaux.*

“2 —Que la tradition du Couvent à cet égard est presque nulle ; car de toutes les anciennes Sœurs deux ou trois seulement croient avoir ouï raconter ce fait, tandis que les autres anciennes n'en ont jamais entendu parler. D'ailleurs il est très possible que l'on ait pris pour une tradition de la Maison ou du pays la mention de la bombe faite dans l'*Histoire du Canada* par Smith.

“3°—Que la tradition chez le peuple n'a pas conservé la mémoire de ce fait : j'ai interrogé dans le temps de mes premières recherches, et encore tout récemment, à l'occasion de vos questions, des vieillards intelligents du peuple, et notamment une personne fort sensée et d'une excellente mémoire, dont le père avait servi dans l'armée vaincue ; la réponse invariable a été que l'Eglise des Ursulines reçut la cendre de Montcalm ; mais nul souvenir du trou de bombe.

“4°—Que lors de l'ouverture de la tombe de Mont-

calm en 1833, et, en plusieurs occasions après, une ancienne Religieuse du Couvent, Soeur St-Ignace, morte l'an dernier, et qui avait été présente (remarquez-le bien) à la sépulture du général, interrogée par moi à plusieurs reprises et à des intervalles assez longs, a constamment répondu qu'elle n'avait jamais entendu parler du trou de bombe.

“5°—Qu'il est fort douteux qu'une bombe ait jamais percé la toiture de l'Eglise des Ursulines de Québec. Un examen soigneux vient de faire découvrir dans cette toiture plusieurs trous de boulets de canon, et seulement un trou que quelques personnes croient être celui d'une bombe, tandis que d'autres pensent le contraire.

“6°—Que dans la supposition même que ce trou serait celui d'une bombe, il est de toute impossibilité que cette bombe ait pu aller par ce chemin, creuser la tombe de Montcalm, par cette raison simple, que ce trou est dans le côté *nord* de la toiture de l'Eglise, et que pour le percer, une bombe lancée des batteries de la Pointe-Lévi, (sic) qui est au *sud* du Monastère, aurait dû se recourber sur elle-même, ce qui est une absurdité. L'inspection des plans et l'examen de la position relative du Monastère et du local des batteries de la Pointe-Lévi, prouvent au premier coup d'oeil, la vérité de cette assertion : et je vous avouerai que cette dernière observation a fait sur moi plus d'impression que tous les autres raisonnements ensemble.

“Voilà, mon cher Monsieur, les arguments sur lesquels repose ma conviction que l'*histoire de la bombe est controuvée*. Mais le dirai-je ? malgré le poids de ces raisons le nom de Bougainville vient troubler parfois ma conscience : et ce qui me fâche, c'est que ne pouvant mettre la main sur la lettre que ce célèbre navigateur publia en 1761 sur la mort de Montcalm, je ne suis pas en position pour le combattre de front.

“ Quant au récit du même fait fait par les compilateurs de Dictionnaires historiques et par l'Académie Française dans son Epitaphe composée pour le Tombeau de Montcalm, je pense, que tous ces auteurs ont puisé à la même source ; et qu'en dernière analyse, l'anecdote repose sur la seule autorité de Bougainville qui, avec un imagination ardente, un enthousiasme exalté, s'est *peut-être* laissé entraîner, égarer par une brillante pensée.”

(signé) “ Tho. Maguire ”

Que reste-t-il, après cette lettre, de l'histoire du trou de bombe ? peut-être, tout au plus, l'ouverture dans le plancher.

L'*Histoire des Ursulines* a été publiée plus de vingt-cinq ans après la date de cette lettre et il est possible qu'on ait découvert quelque chose à ce sujet après 1840. Mais en admettant qu'une bombe ait fait un trou dans le plancher, il faudra, croyons-nous, s'en tenir là et laisser au fossoyeur, le *bonhomme Michel* (1) ou autre, l'honneur d'avoir creusé la fosse où devaient reposer les restes de Montcalm.

Nous avons voulu exposer simplement le pour et le contre de cette tradition ; nous laissons au lecteur le soin de juger et de dire si l'imagination ardente de Bougainville ou de quelques officiers n'a pas pu créer cette légende que certains historiens ont acceptée et propagée sans trop s'occuper, peut-être, de savoir si elle était ou non conforme aux données de l'histoire.

Si l'on nous prouvait que nous avons tort de penser ainsi nous n'en serions pas fâché . . . pour la mémoire de Montcalm.

AMÉDÉE GOSSELIN, P^{TR}E

(1) Le *bonhomme Michel* était contre-maître chez les Dames Ursulines et c'est lui qui fit le cerceuil de Montcalm, *Hist. des Ursulines, loc. cit.*

Le ceremonial du mai dans les campagnes.
(XI, IV, 1068.)—Le dernier jour d'avril de chaque année, quatre pères de famille vont demander au capitaine de milice de la paroisse où ils résident la permission de planter un *mai* (c'est un sapin de soixante pieds de haut orné d'une girouette) à sa porte ; ce qu'il leur permet toujours car c'est une marque d'honneur pour lui. En conséquence de cette permission, le lendemain de grand matin, on voit arriver à sa maison les quatre mêmes pères de famille suivis d'une douzaine de jeunes gens armés de fusils, qui escortent le *mai* tiré par deux chevaux attelés à deux paires de petites roues éloignées de vingt pieds l'une de l'autre sur lesquelles est couché le *mai*. Dès qu'ils sont rendus à la place désignée par le capitaine, ils y creusent un trou de quatre pieds perpendiculaires, l'élèvent de la manière suivante : un homme fort se met au pied et pose une planche dans le trou, sur laquelle vient s'accoter le pied du *mai*. Pendant que les uns le soulèvent avec des pièces de bois de douze pieds de long, les autres le soutiennent avec des gaffes, et ils s'approchent du pied à mesure que le *mai* s'élève. Dès qu'il est debout et qu'ils sont sûrs qu'il est bien droit, un jeune homme vif et vigoureux se saisit avec hâte d'une houe et remplit le trou de terre aux côtés du *mai*. Ils enfoncent ensuite à grands coups de masse des piquets tout autour, les autres continuant toujours à le soutenir avec leurs gaffes, jusqu'à ce qu'un nombre suffisant de piquets pour le soutenir soient posés. Ils placent alors six *guettes* en cercle sur le *mai*. Ces *guettes* ont cinq pieds de long. Le *mai* ainsi fixé, les jeunes gens font une décharge de fusil pour saluer le capitaine, à quoi il répond en tirant aussi un coup. Le chef de la brigade tire aussitôt une bouteille d'eau-de-vie qu'il a caché

sous son capot, et en présente un coup au capitaine, et ensuite à tous les assistants, et ce à l'entour du *mai*.

Cette cérémonie faite, le capitaine les prie d'entrer chez lui, où ils trouvent une table dressée, avec une quantité de crêpes, arrosées de melasse ou de sucre d'érable, et quelques viandes, mais principalement quantité d'eau-de-vie. A chaque coup qu'ils boivent trois jeunes gens se lèvent de table, et vont tirer une décharge de fusil sur le *mai* afin de le marquer, car c'est en quoi consiste le plus grand honneur que de noircir le *mai* à coups de fusil. Le reste de la journée est employé à danser.

Et c'est la cérémonie du *mai* qui se fait non seulement pour les capitaines de milice, mais encore pour tous les autres officiers. (Extrait des Mémoires inédits de Nicolas-Gaspard Boisseau).

Le "Journal" du major Andre. (X, VIII, 1029).

—Le grand père de lord Grey, notre gouverneur actuel, était commandant d'un régiment anglais en Amérique au temps de la guerre, et le major André faisait parti de son état-major. C'est ce qui explique la présence du journal d'André dans les papiers de famille de lord Grey. Pour bien s'assurer de l'authenticité du document, lord Grey a écrit aux Etats-Unis pour se procurer des échantillons de l'écriture d'André, échantillons qu'il n'a pu trouver en Angleterre.

Ce journal est l'histoire de la campagne jour par jour durant les années 1777-1778.

Les faits sont présentés simplement, avec toute la brutale franchise d'un soldat qui écrit ses impressions sur les champs de bataille.

QUESTIONS

1069—Quel est ce Germain, du Cap Santé, qui fut emprisonné par ordre de Haldimand et qui mourut, quelques mois plus tard, des mauvais traitements subis dans sa prison? DuCalvet s'apitoie sur le sort de Germain dans son *Appel*? P. O.

1070—En 1689, un de Vallerennes, de Valrennes ou de Varennes était commandant du fort Frontenac. En 1690, il assiste au siège de Québec. Ce ne peut donc être René Gaultier de Varennes puisqu'il décéda le 4 juin 1889. Est-ce un de ses fils? 3-R.

1071—Sous la domination française, a-t-on tenté l'exploitation de salines le long du fleuve St-Laurent, et avec quel succès? Y a-t-il eu permis à ce sujet de la part du Conseil ou de l'Intendant? Rio.

1072—La *Minerve* du 25 avril 1836 annonce la mort de Cecile Doiron, veuve de J.-B. Dion-Dumontier, "cet infatigable voyageur qui fit la découverte de la Baie des Esquimaux en 1777." Qui est ce M. Dion-Dumontier? XXX

1073—Je vois sur une carte de la province de Québec un lac situé dans les comtés de Joliette et de Berthier, portant le nom de Mashamengoose. Le nom de Maskinongé ne tirerait-il pas son origine de ce lac par hasard? Quelqu'un pourrait-il me renseigner à ce sujet? J. R. L.

1074—En quelle année a-t-on commencé à exploiter les forges Saint-Maurice? MINÉ.